

Le Premier Ministre

~~Tous Signataires~~

Paris, le 19 SEP. 2025

A l'attention des destinataires in fine :

*Madame la présidente de l'Assemblée nationale,
Monsieur le président du Sénat,
Messieurs les présidents aux délégations aux collectivités territoriales et à la décentralisation de
l'Assemblée nationale et du Sénat,
Mesdames et messieurs les présidents des conseils régionaux,
Mesdames et messieurs les présidents des conseils départementaux,
Mesdames et messieurs les présidents d'associations représentatives des élus locaux,*

Comme je l'ai annoncé le 14 septembre 2025, le Parlement sera amené à se prononcer prochainement sur un grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale. Je souhaite vous consulter et vous associer dès à présent à cette réforme qui vise à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Je mesure le besoin de partage de la décision au niveau local, qui s'est notamment exprimé lors du Grand Débat National, que j'ai eu l'honneur d'animer. Comme élu local, je partage la conviction que nous avons trop attendu pour agir, et le moment est désormais venu de vous faire pleinement confiance.

Il est d'abord essentiel de se poser la question de ce que l'on attend de l'État, au moment où nos concitoyens expriment des attentes de plus en plus fortes sur les compétences régaliennes (justice, sécurité, défense, diplomatie) de l'État, mais aussi sur la qualité et l'efficacité de nos services publics.

De cette question découle un impératif de clarification des rôles et compétences entre État et collectivités territoriales. De la même manière, le maintien de nombreuses interventions croisées des collectivités publiques a conduit à une perte de lisibilité et de compréhension par les citoyens de l'action publique, à une dilution des responsabilités et à des surcoûts collectifs. Trop d'acteurs interviennent sur les mêmes sujets, multipliant les dépenses, allongeant les délais de réponses, sans nécessairement améliorer le service public.

Cette clarification devra permettre à nos concitoyens de comprendre qui est responsable et donc, ultimement, de savoir à qui demander des comptes.

Le principe sera simple :

- Soit c'est une compétence de l'État central et un ministre aura autorité ;
- Soit c'est une compétence de l'État local et un préfet aura autorité ;
- Soit c'est une compétence d'une collectivité territoriale et un élu local aura autorité.

Le travail que je vous propose de mener ensemble devra permettre, selon le principe constitutionnel de subsidiarité, d'identifier l'échelon le plus pertinent pour répondre aux besoins de nos concitoyens – politique publique par politique publique – et d'en tirer toutes les conséquences en matière de compétence et de financement.

Je souhaite particulièrement recevoir vos contributions sur la nouvelle organisation des compétences, et des moyens affectés, qu'actera le projet de loi que présentera le Gouvernement notamment dans les champs d'action publics suivants :

- La santé et en particulier l'offre de soins de proximité ;
- les politiques environnementales ;
- l'urbanisme et le logement ;
- les transports et la mobilité ;
- la culture ;
- le tourisme ;
- le sport.

Notre objectif doit être d'améliorer concrètement la vie quotidienne de nos concitoyens, de simplifier et rendre plus lisible l'action publique, tout en réalisant des économies sur le long terme.

Je vous saurai gré de me transmettre vos propositions par écrit d'ici le 31 octobre 2025. J'aurai l'occasion de vous recevoir avant de présenter le projet de loi du Gouvernement. Je m'appuierai également sur les conclusions des travaux parlementaires et de ceux émanant d'élus locaux, et de l'ensemble des contributions de la société civile, qui ont déjà été réalisés et qui nous permettront d'agir rapidement.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Reu de votre aide,

Sébastien LECORNU

Bis à Vous,